Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchot
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint Santin
Viviez

PLUiH

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PLH

3. Pièces règlementaires
3.2. Documents graphiques

DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

artifex

PAYSAGES
études & aménagements urbains

ZONAGE PAR COMMUNES

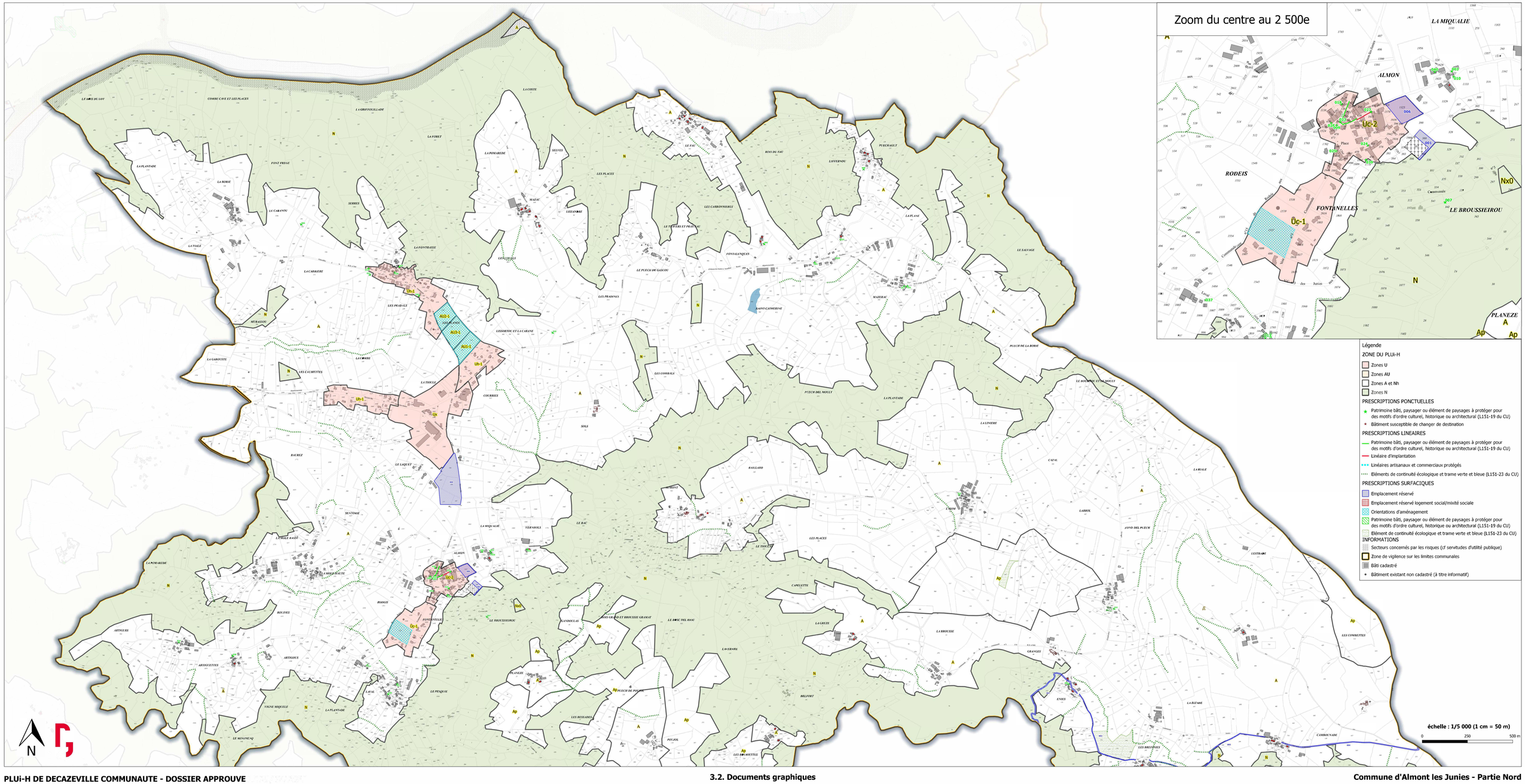
Zoom du centre au 2 500e
LA MIQUALIE
ALMON
RODEIS
FONTANELLES
LE BROUSSIEIROU
PLANEZE
Uc-2
Ûc-1
Nx0
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
N

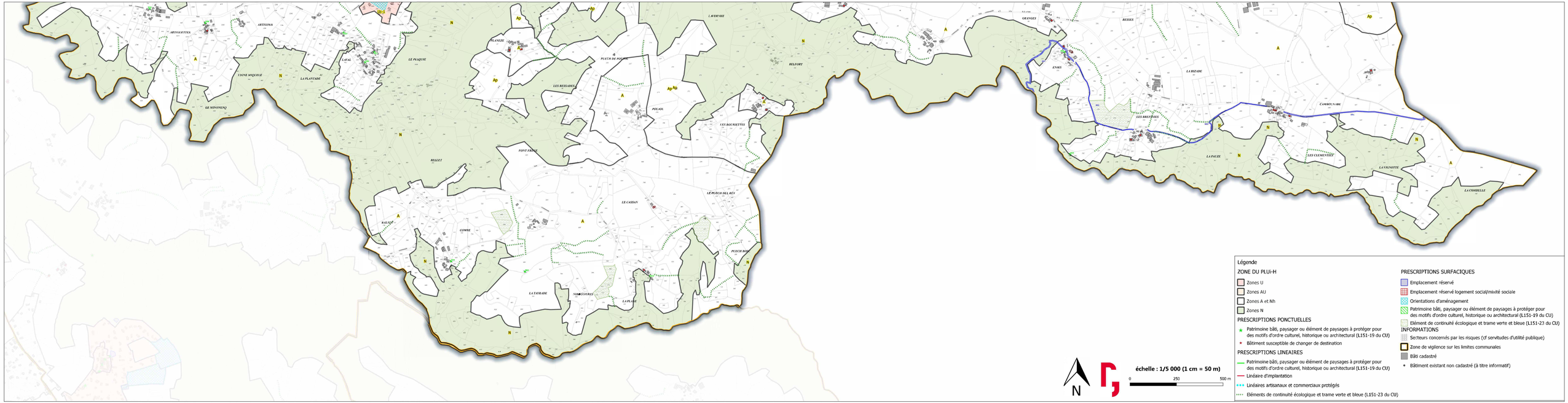
ARTIGUETTES
ARTIGOUS
VIGNE MOQUELE
LE MONDENEQ
LA PLANTADE
LAYAL
LE PIAQUOT
BELLET
BALTEP
COMBE
LA TAYRADE
NEBOUCHERES
LA PLANE
LE CASSAN
FONT FRINGE
LES BESSADES
PLANEZE
PUECH DE POUNE
POUGADE
LES BOURIETTES
LE PUECH DEL RES
PUECH BOU
LA BERNADE
BELFORT
GRANGES
ENMES
BESSES
LA BEZADE
LES BREFONES
LA PAUZE
CAMBROUNADE
LES CLEMENTINES
LA VIGNOTTE
LA COMBELLE
N
Ap
A
Ag
Nh
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

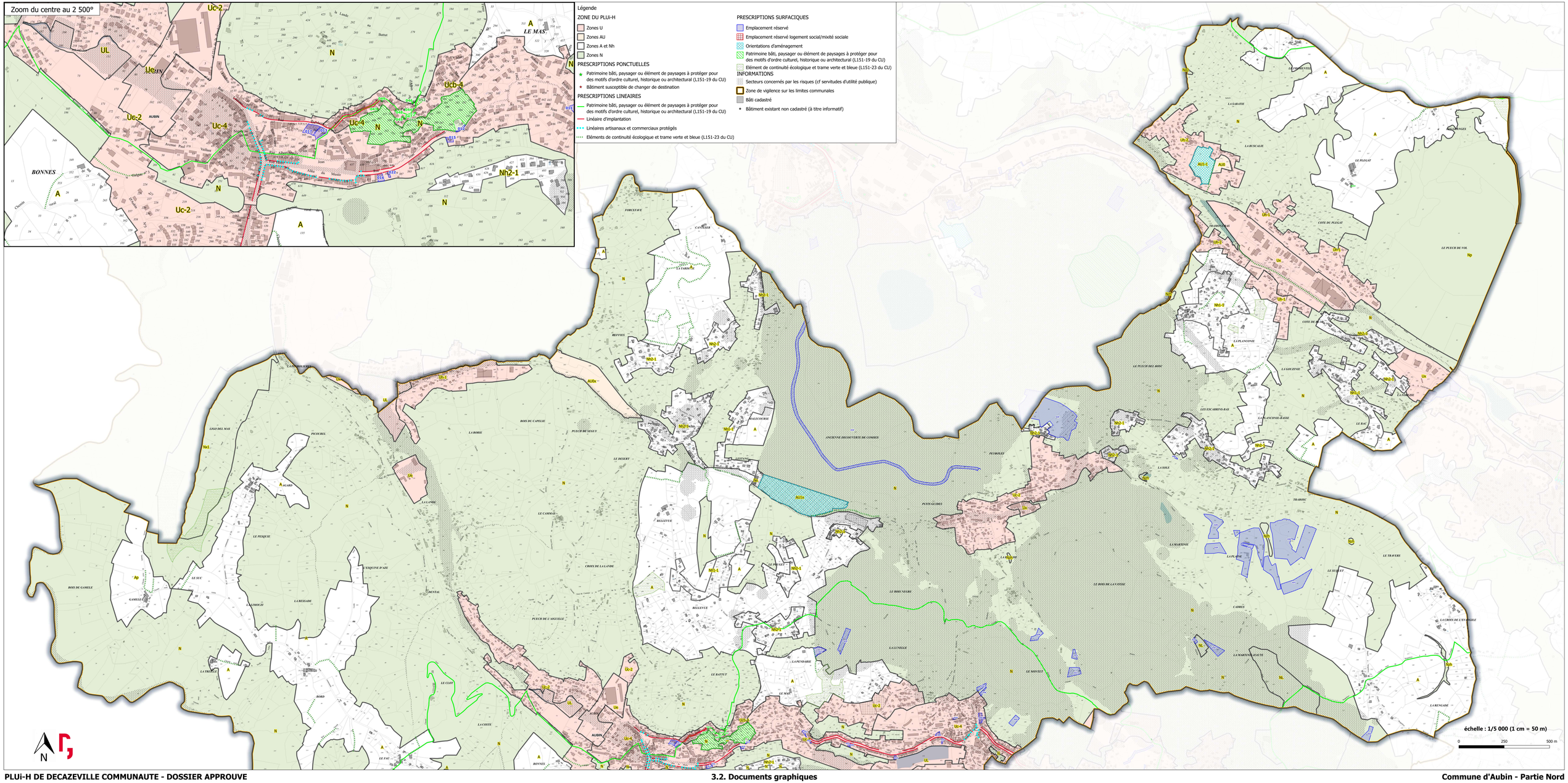
Zoom du centre au 2 500°
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilance sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
N

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

Zoom du centre au 2 500°

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

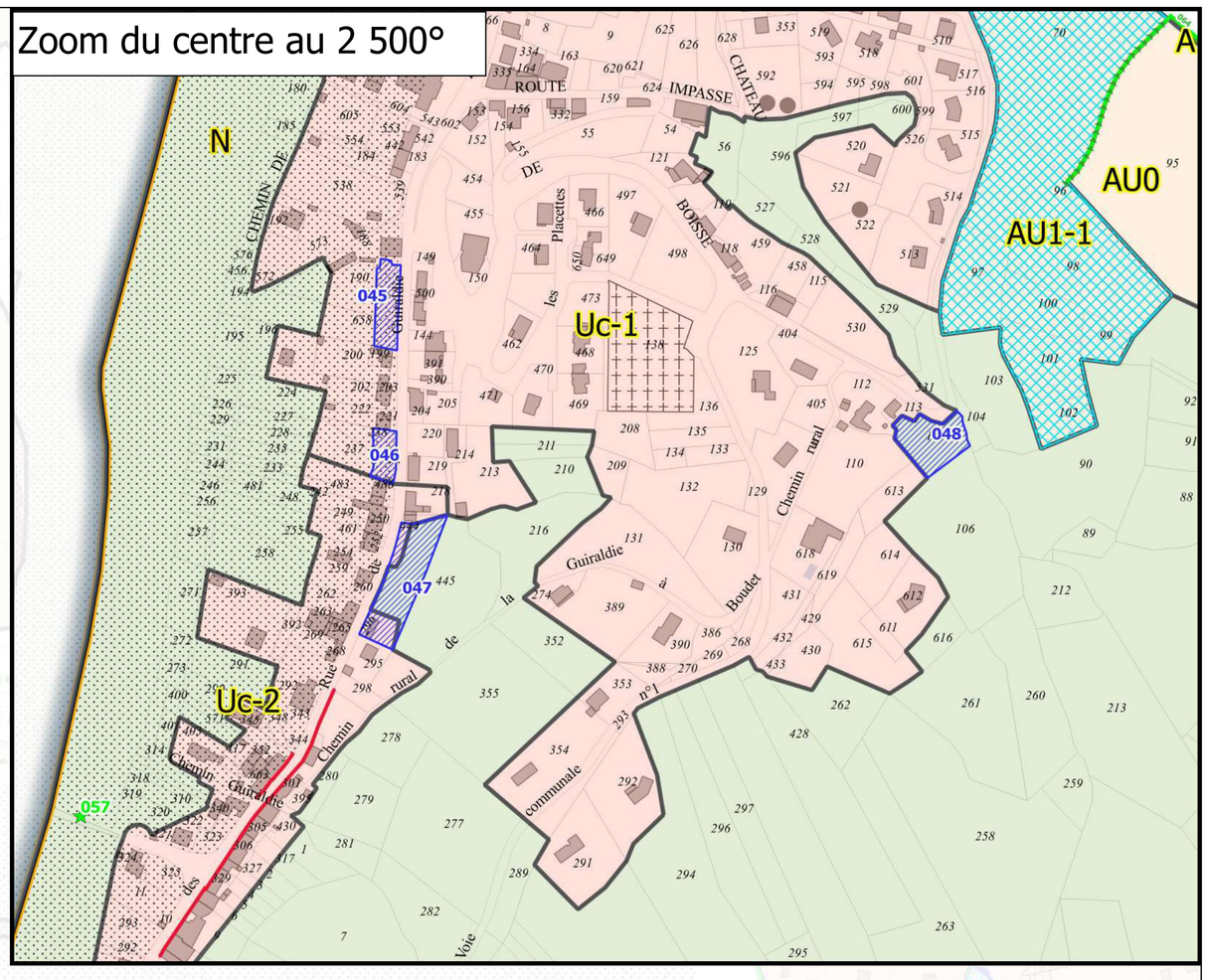

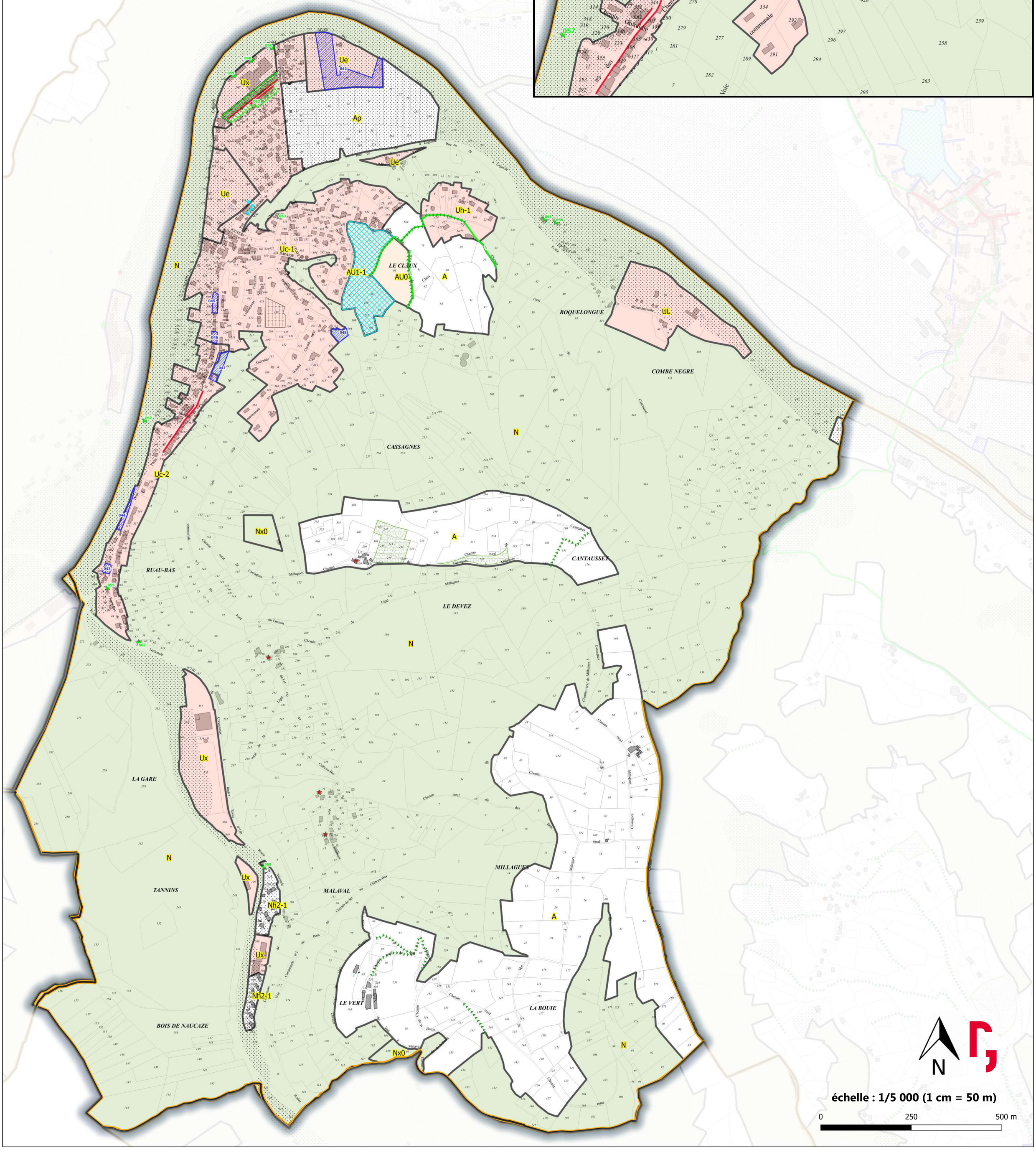

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

Zoom du centre au 2 500°

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

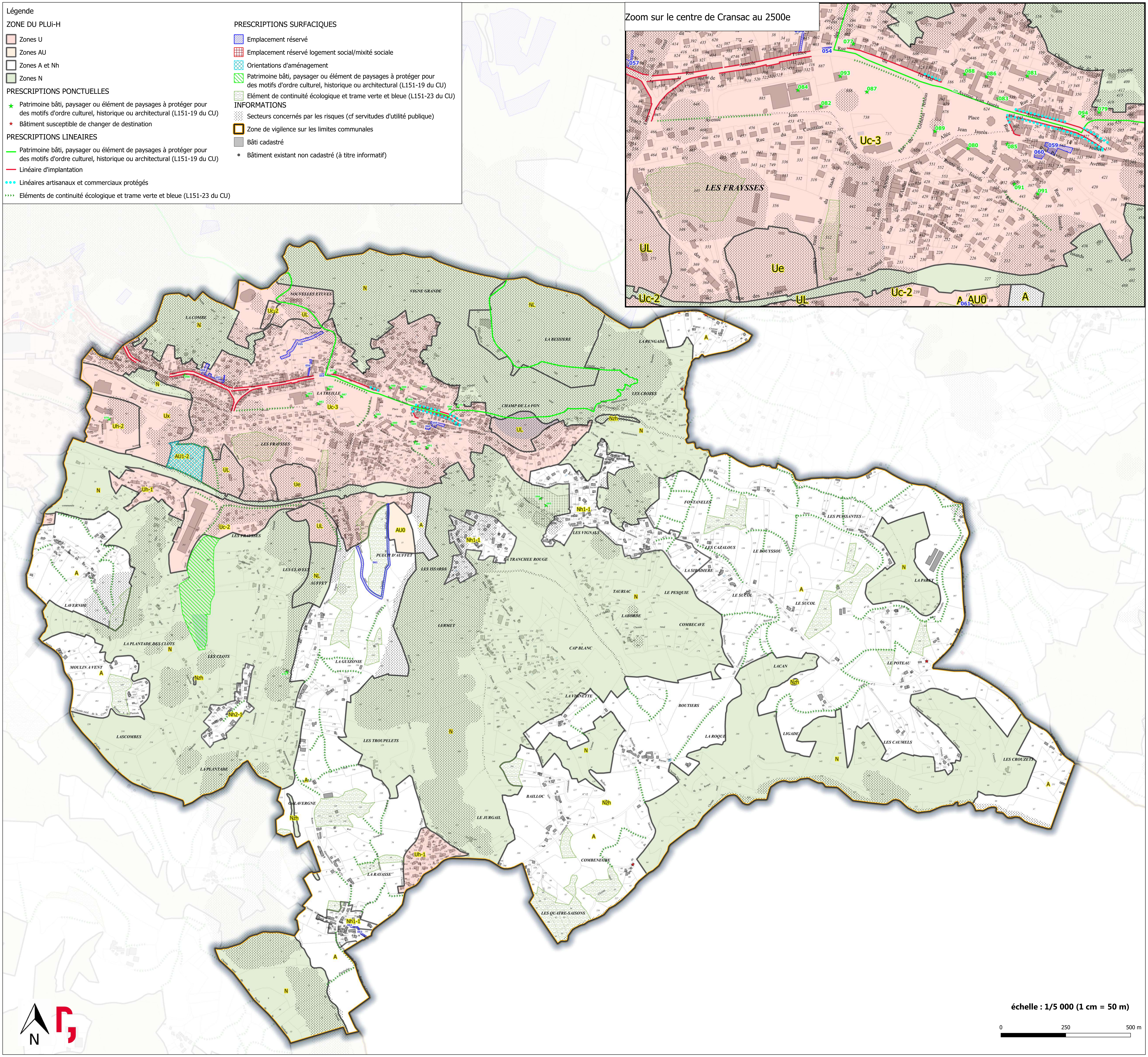
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
Zoom sur le centre de Cransac au 2500e
LES FRAYSSES
Uc-3
UL
Ue
Uc-2
AU0
A
NOUVELLES ETUVES
VIGNE GRANDE
LA COMBE
LA BESSIERE
LA RENGADE
LA TREILLE
CHAMP DE LA FON
LES CROZES
Uh-2
Ux
AU1-2
Uh-1
NL
Nzh
Nh1-1
LES VIGNALS
FONTANELES
LES PUISSANTES
LES CAZALOUS
LE BOUYSSOU
LA SIBADIERE
LE SUCOL
LA PARET
PUECH D'AUFFET
LA TRANCHEE ROUGE
LES ISSARDS
LES CLAVELS
AUFFET
LAVERNHE
TAURIAC
LE PESQUIE
LABORDE
COMBECAVE
LERMET
CAP BLANC
LA PLANTADE DES CLOTS
LES CLOTS
MOULIN A VENT
Nh2-1
LA GUIZONIE
LACAN
LE POTEAU
LA VIGNETTE
BOUTIERS
LASCOMBES
LA PLANTADE
LES TROUPELETS
LA ROQUE
LIGADE
LES CAUMELS
LES CROUZETS
GALAVERGNE
BAILLOC
LE JURGAIL
COMBENEGRE
LA RAYASSE
LES QUATRE-SAISONS
N
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m

Zoom du centre au 2 500°

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

N

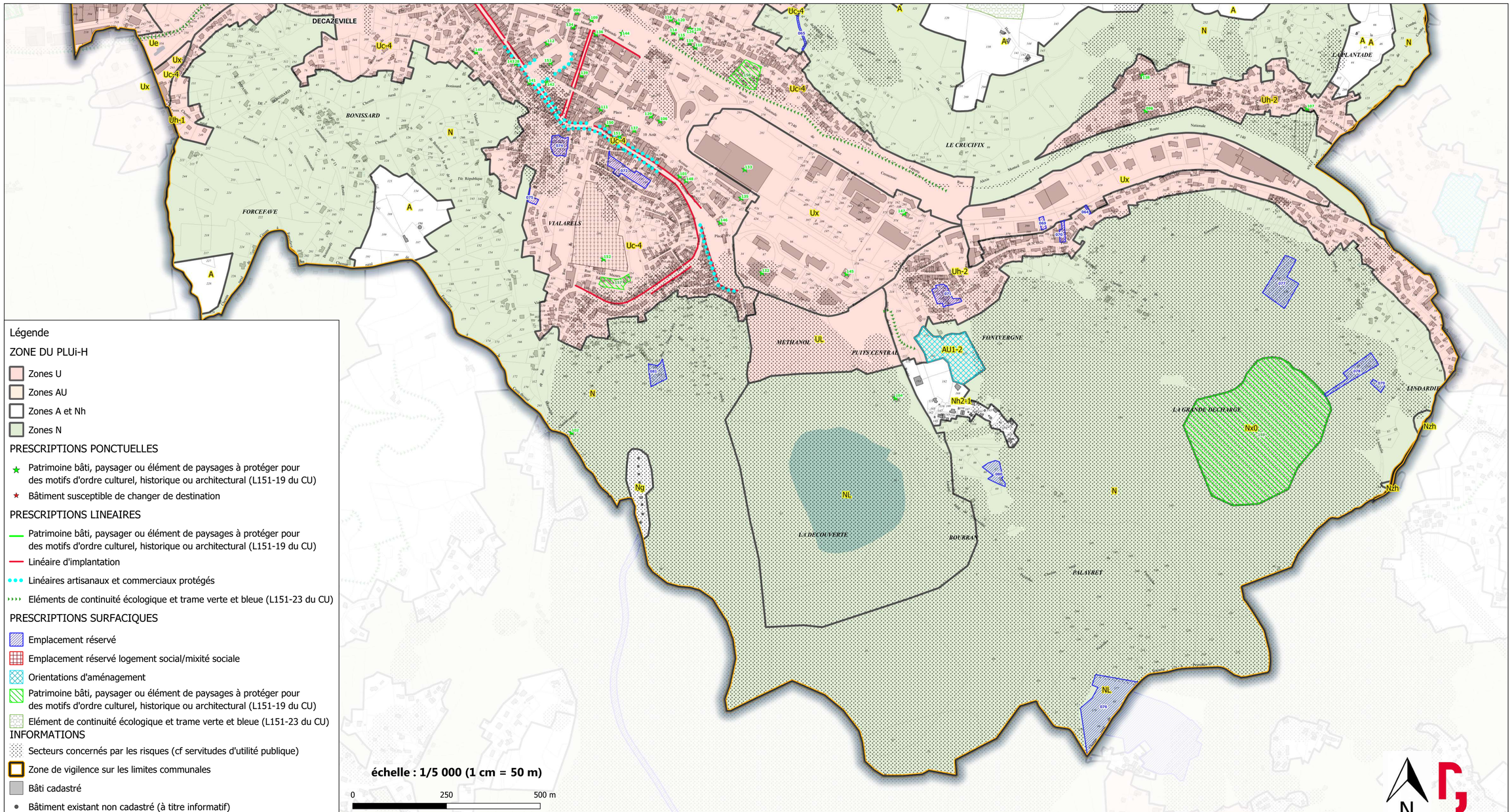

PLUi-H DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
DOSSIER APPROUVE

3.2. Documents graphiques

Commune de Decazeville - Partie Sud

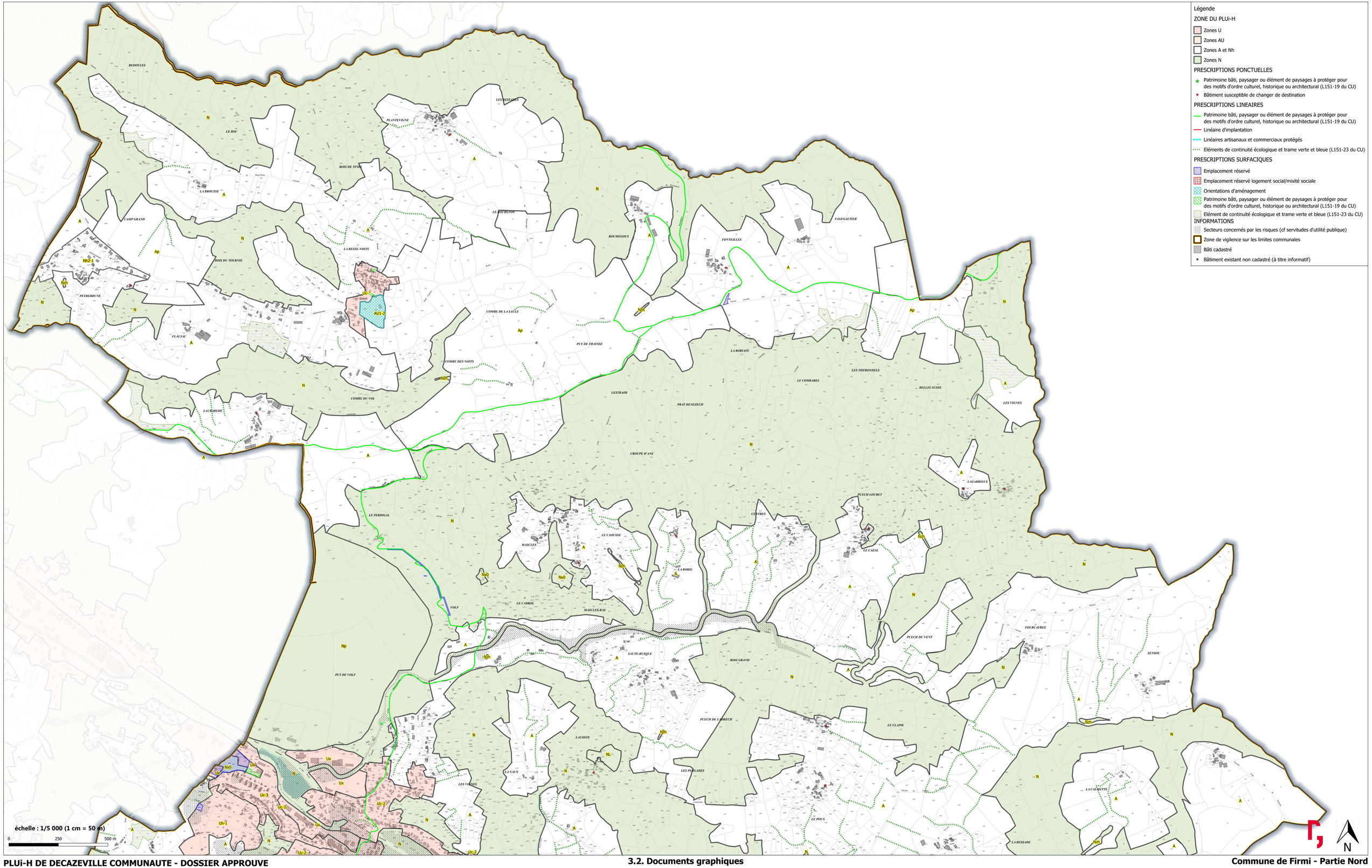
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
REDOULES
LE ROC
PLANTEVIGNE
LES VESSADES
BOIS DE TINA
LA BROUSSE
CAMP GRAND
LE FOURNIOL
LA RESSE-NOITS
BOIS DU TOURNIE
ROUMEGOUS
FONTEILLES
FAGEGALTIER
PEYREBRUNE
FLAUJAC
COMBE DE LA SAGLE
PUY DE FRAYSSE
COMBE DES NOITS
LA BORIATE
LES THERONDELS
LE COMBAREL
BELLECAUSSE
LES VIGNES
LAUBAREDE
COMBE DU VOL
LESTRADE
PRAT BENEZECH
CROUPE D'ANE
LAGARRIGUE
PUECH LOURET
LE PERDIGAL
CENTRES
MASCLES
LE CAOUSSE
LE CAZAL
LA BORIE
VOLF
LE CABROL
MASCLES-BAS
PUECH DU VENT
TOURCAVRES
SENSOU
SAUTE-RUSQUE
BOIS GRAND
PUY DE VOLF
PUECH DE L'ORECH
LE CLAPIE
LACOSTE
LES PEGADES
LA NAUX
LES VIGNES
LE POUX
LA CALMETTE
LA RESSADE
AUi-2
Uc-2
Uc-3
Uh-1
Ux
Nh2-1
Nh
Np
NL
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
N

Zoom du centre au 2 500°

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

N

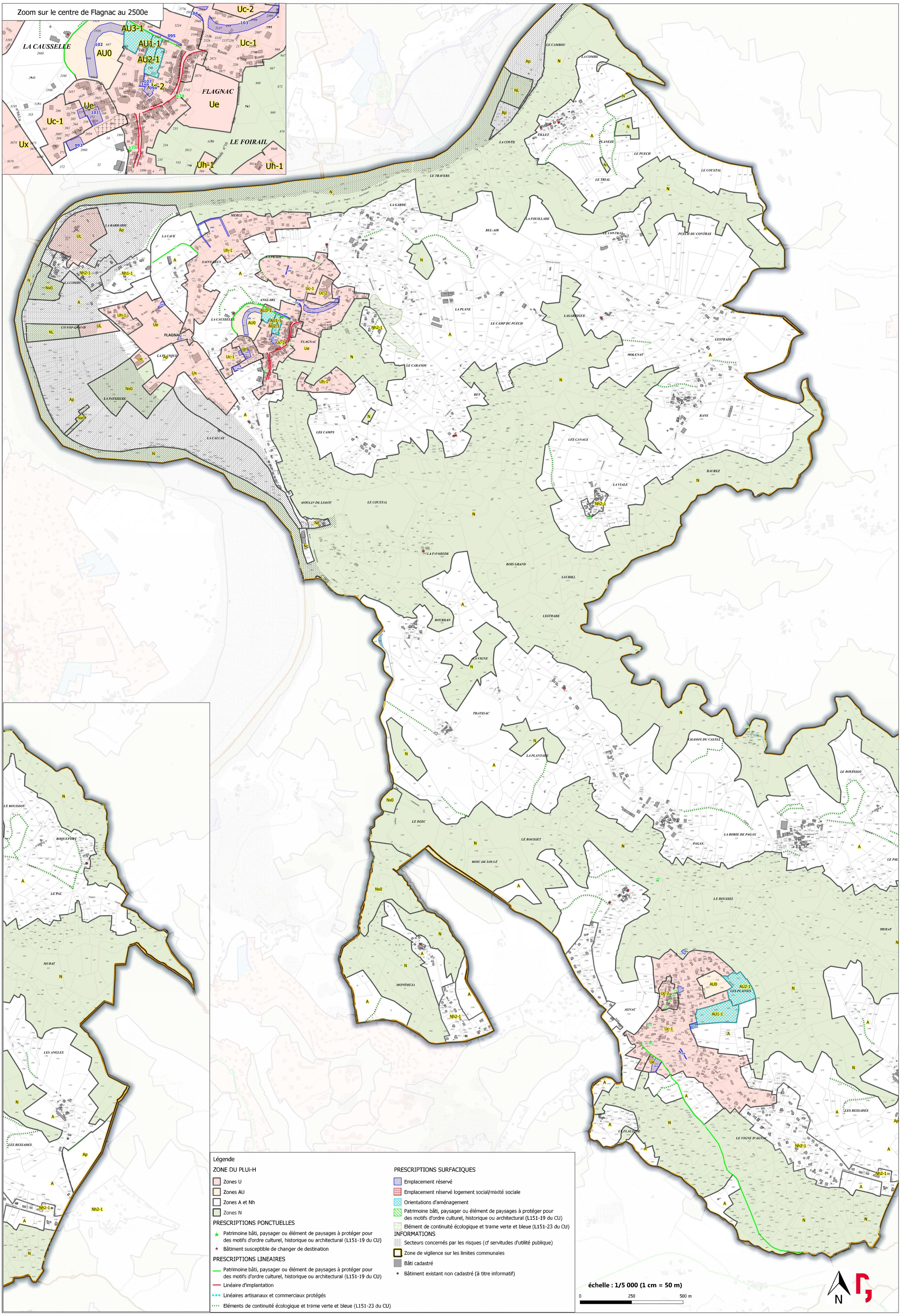
Zoom sur le centre de Flagnac au 2500e
LA CAUSSELLE
FLAGNAC
LE FOIRAIL
LE CAMBOU
LA COMBE
TILLET
LA COSTE
PLANEZE
LE PUECH
LE TRIAL
LE COUSTAL
LE TRAVERS
LA GARDE
LA FOUILLADE
BEL-AIR
LE CONTRAS
PUECH DU CONTRAS
MERLE
LA CA'E
SAINT-GELY
LA PRADE
ANGLARS
LA PLANE
LE CAMP DU PUECH
LAGARRIGUE
LESTRADE
MOLENAT
LE CABANOU
REY
BANS
LES CAMPS
LES CANALS
LA VIALE
BAUREZ
MOULIN DE LIMOU
LA FAVAREDE
BOIS GRAND
SAUBIEL
BOURRAN
LA VIGNE
TRAYSSAC
LA PLANTADE
CHAMPS DU CASTEL
LE BOUISSOU
LE BOSC
LE ROUSSET
BOSC DE LOULE
PAGAX
LA BORIE DE PAGAX
LE ROUSSEL
MURAT
MONTMEJA
AGNAC
LES PLAINES
LES BESSADES
LA FLAUJADE
LE VIGNE D'AGNAC
ROQUEFORT
LE PAL
LES ANGLES
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
N
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

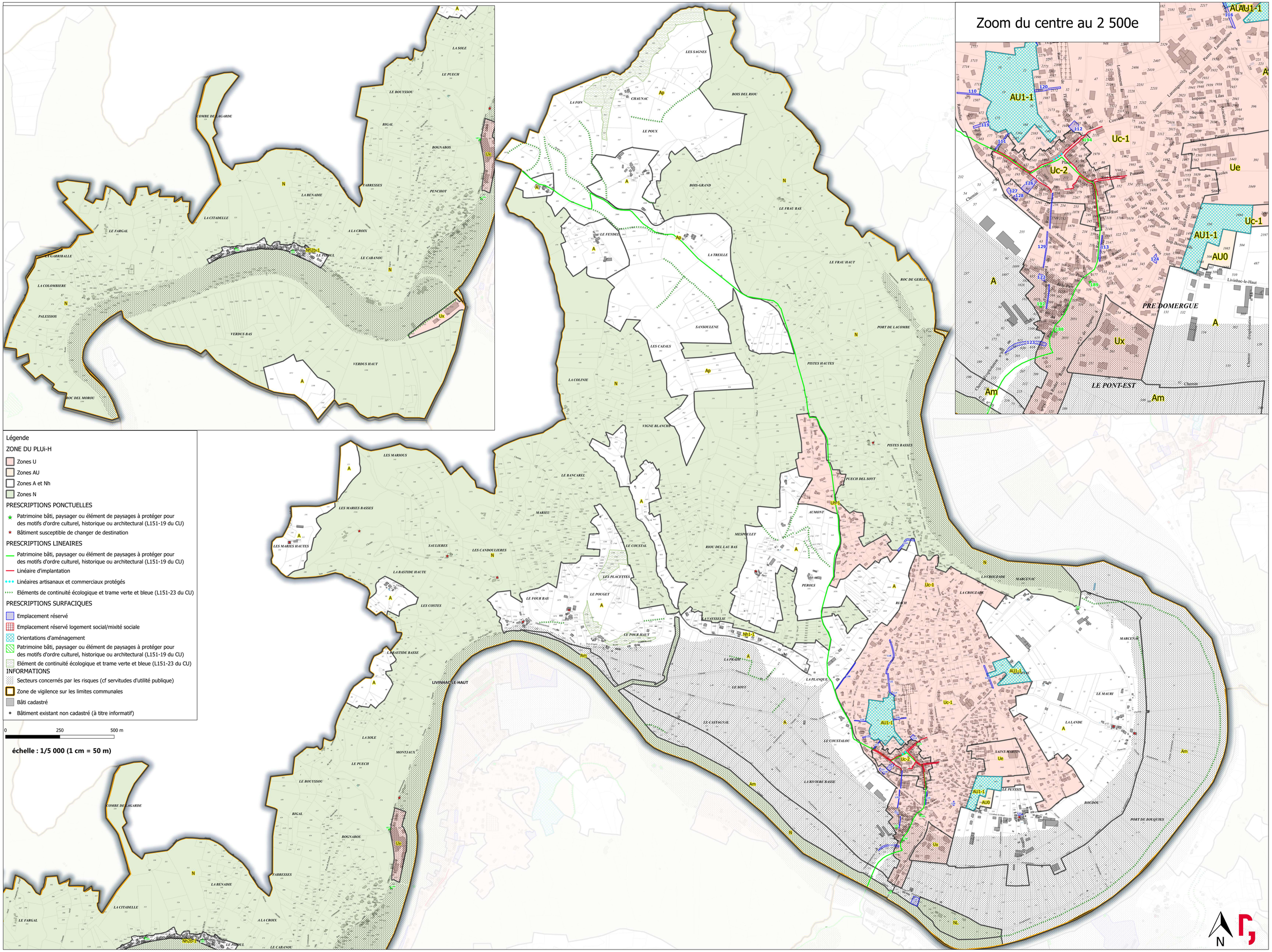
Zoom du centre au 2 500e
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
0
250
500 m
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
LIVINHAC-LE-HAUT
PRE DOMERGUE
LE PONT-EST
Livinhac-le-Haut
N

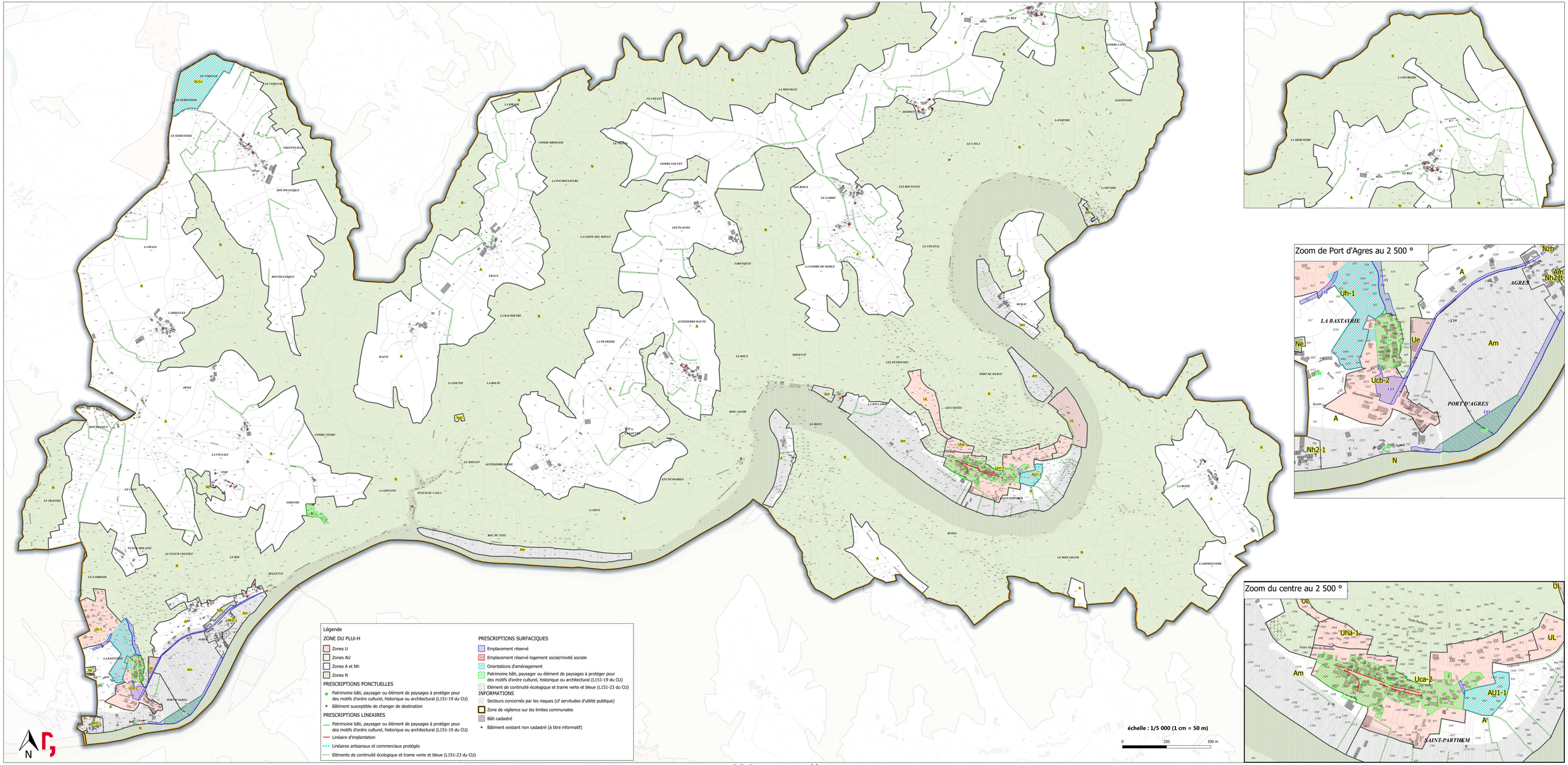
Zoom de Port d'Agres au 2 500 °
Zoom du centre au 2 500 °
LA BASTAYRIE
PORT D'AGRES
AGRES
SAINT-PARTHEM
Uh-1
Ucb-2
Ue
Am
Nh2-1
Nzb
Uha-1
Uca-2
AU1-1
UL
A
N
Légende
ZONE DU PLUi-H
Zones U
Zones AU
Zones A et Nh
Zones N
PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Bâtiment susceptible de changer de destination
PRESCRIPTIONS LINEAIRES
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Linéaire d'implantation
Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
Emplacement réservé
Emplacement réservé logement social/mixité sociale
Orientations d'aménagement
Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
INFORMATIONS
Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
Zone de vigilence sur les limites communales
Bâti cadastré
Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)
échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)
0
250
500 m
N

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

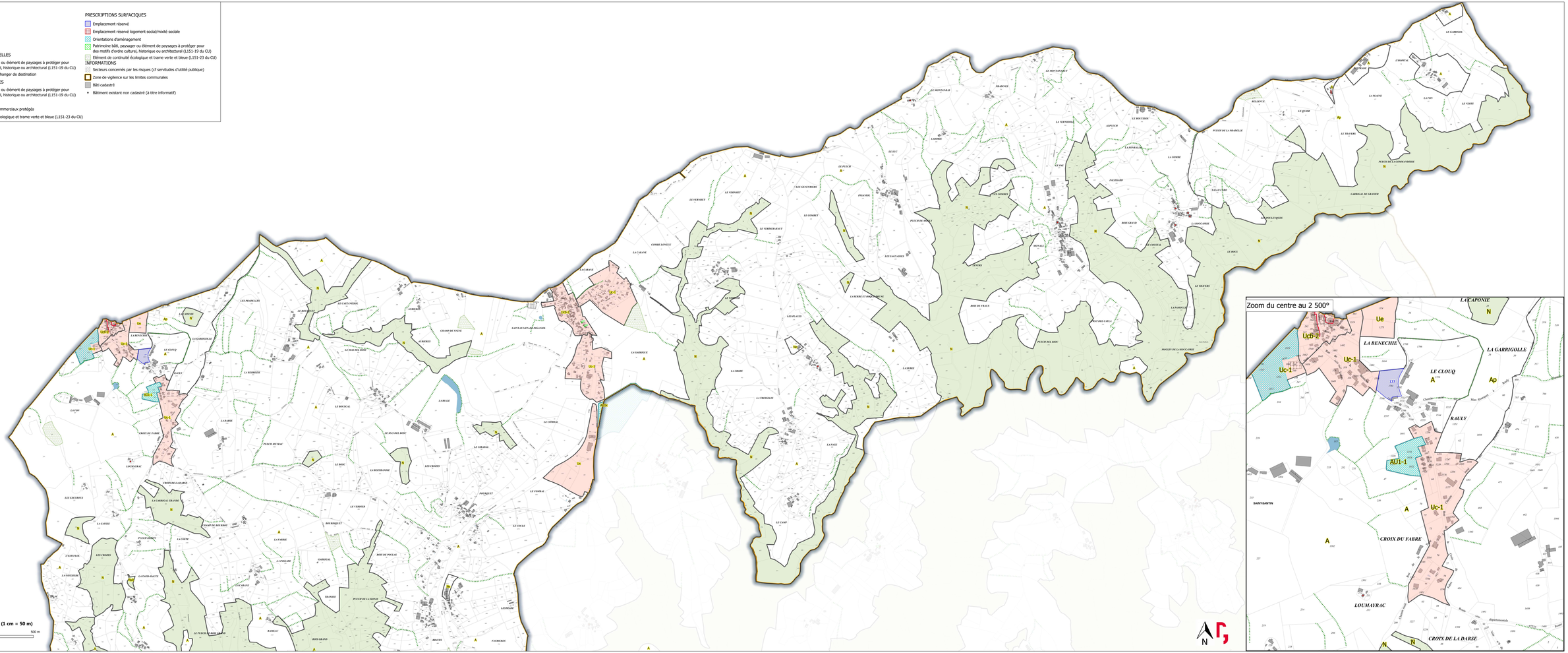

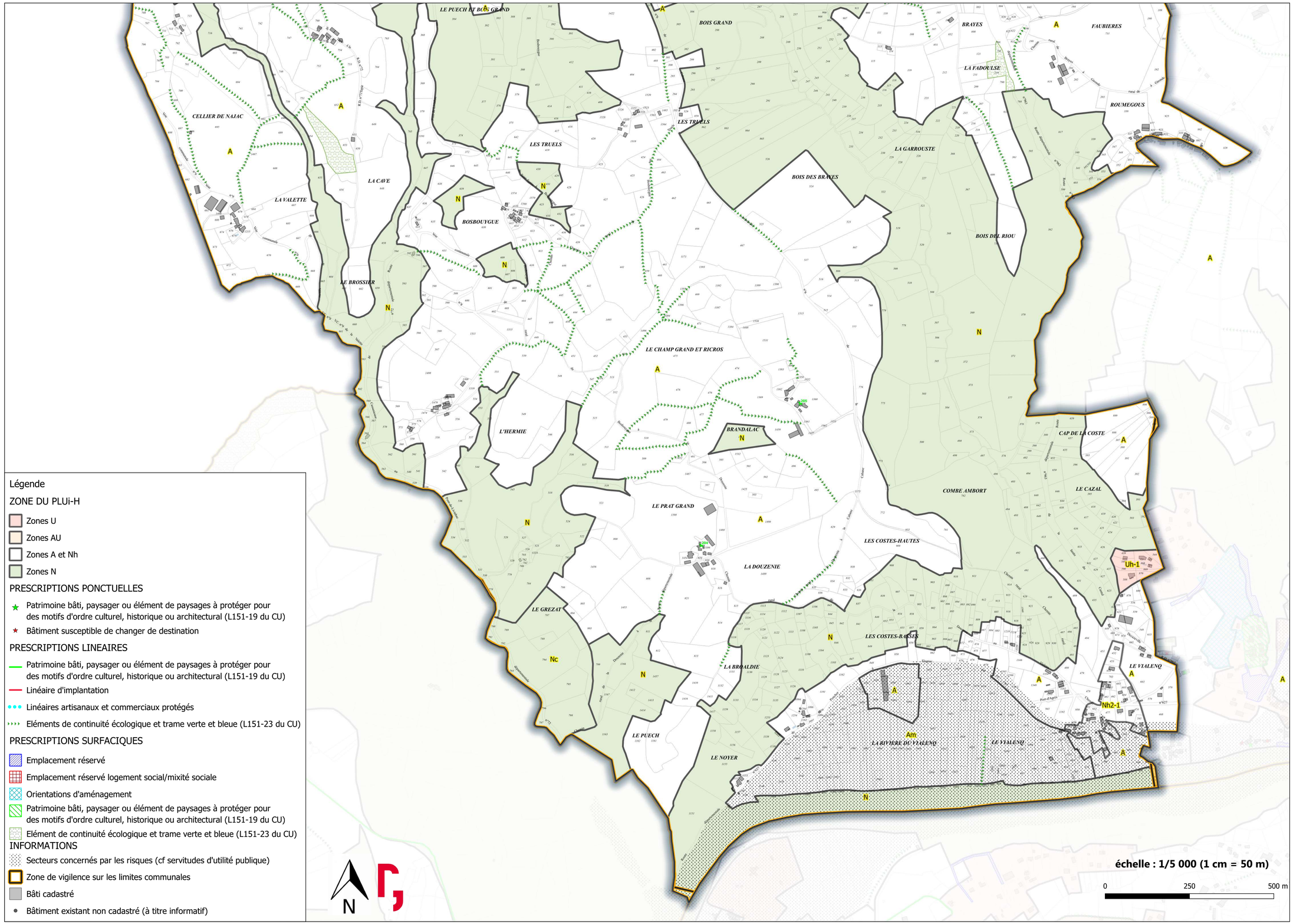

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

Zoom du centre au 2 500°

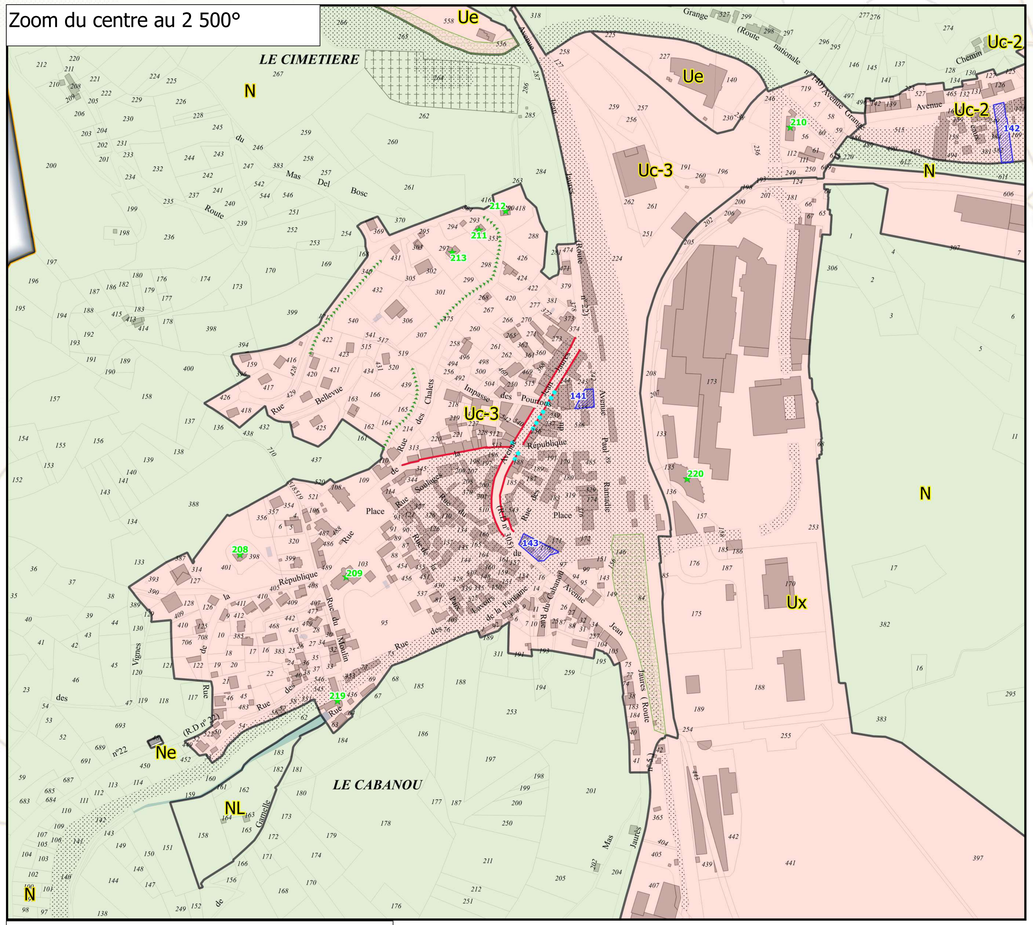

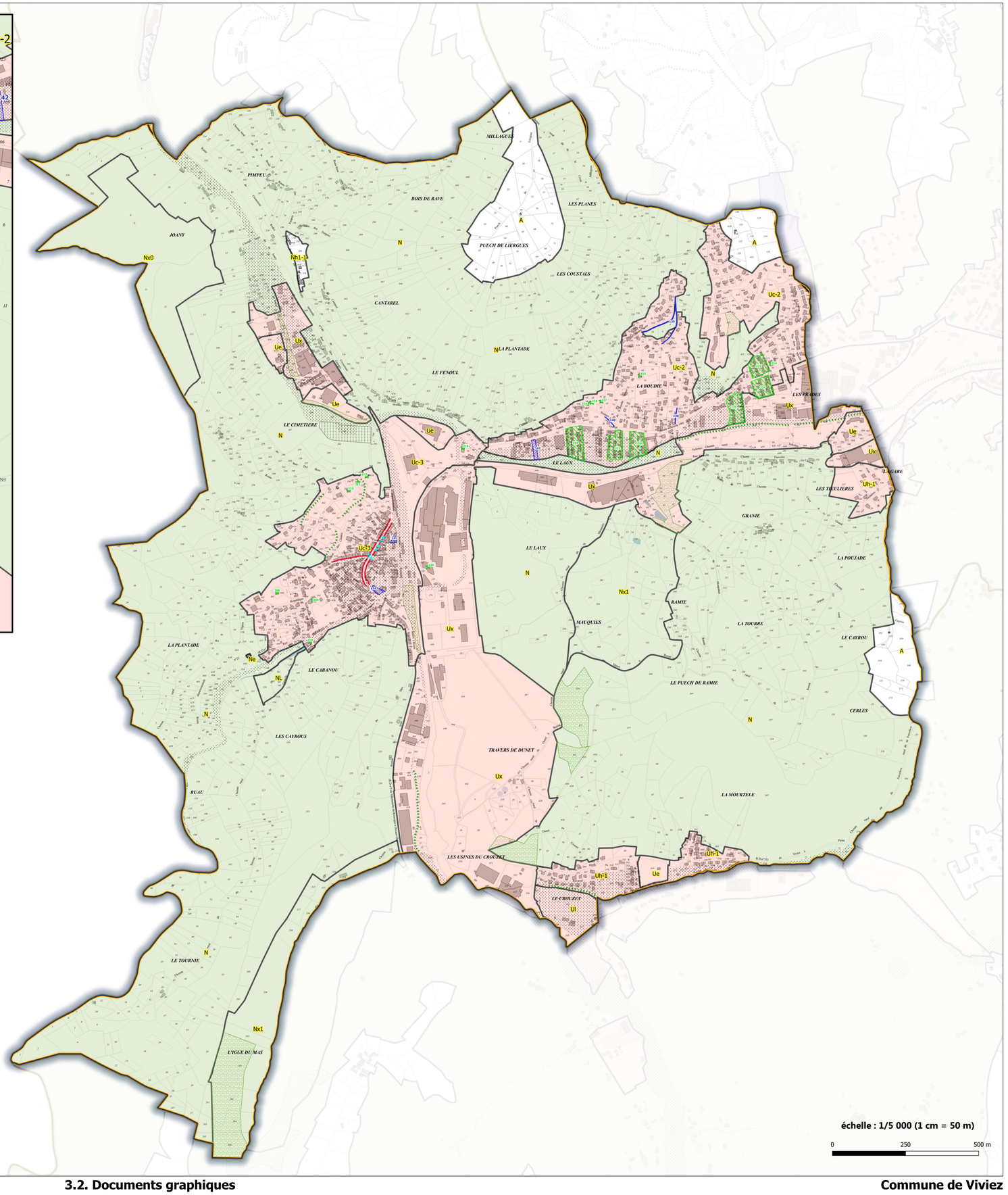

Légende

ZONE DU PLUi-H

- Zones U
- Zones AU
- Zones A et Nh
- Zones N

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Linéaire d'implantation
- Linéaires artisanaux et commerciaux protégés
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Orientations d'aménagement
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)
- Zone de vigilence sur les limites communales
- Bâti cadastré
- Bâtiment existant non cadastré (à titre informatif)

N

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m